

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**

**Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020**



**EXTRAIT N° 2020.00208 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Nombre de membres :**

↔ en exercice : 16  
↔ présents : 16  
↔ représentés : 0

**Date de convocation :**

Mercredi 4 Novembre 2020

**Secrétaire de séance :**

Sylvie CAUCHIE

L'an deux mille vingt, le dix novembre à 14 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire s'est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

**Etaiet présents :**

**BESNE :** Mme Sylvie CAUCHIE

**DONGES :** M. François CHENEAU

**LA CHAPELLE-DES-MARAIS :** M. Franck HERVY

**MONTOIR-DE-BRETAGNE :** M. Thierry NOGUET

**PORNICHET :** M. Jean-Claude PELLETEUR

**SAINT-ANDRE-DES-EAUX :** Mme Catherine LUNGART

**SAINT-JOACHIM :** Mme Marie-Anne HALGAND

**SAINT-MALO-DE-GUERSAC :** M. Jean-Michel CRAND

**SAINT-NAZAIRE :** M. David SAMZUN, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Lydie MAHE, Mme Céline GIRARD, M. Éric PROVOST, Mme Céline PAILLARD, M. Xavier PERRIN

**TRIGNAC :** M. Claude AUFORT

**Commission :** Commission Transition écologique et Aménagement durable

**Objet :** Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation industrielle et artisanale « ZAC des Forges – Altitude » à Trignac - LAD SELA - Approbation

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE****Séance du Bureau Communautaire du Mardi 10 Novembre 2020**

**Commission** : Commission Transition écologique et Aménagement durable

**Objet** : Compte Rendu Annuel d'Activité (CRAC) 2019 - Opération d'aménagement à vocation industrielle et artisanale « ZAC des Forges – Altitude » à Trignac - LAD SELA - Approbation

**Catherine LUNGART, Vice-présidente,**

Expose,

Par délibérations des 27 septembre 2016, et 7 novembre 2017, la CARENE a déclaré d'intérêt communautaire la « ZAC des Forges - Altitude » située sur le territoire de la Commune de Trignac et a confié à la SPL Loire Atlantique Développement la continuité de l'aménagement de ce secteur. L'opération d'aménagement à vocation industrielle et artisanale dispose d'une capacité de 30 ha. Le traité de concession a été signé le 27 mars 2018. La concession est prévue jusqu'au 31 décembre 2028.

En application de l'article L. 300-5 du Code de l'Urbanisme et L1523-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'aménageur présente chaque année à la collectivité un compte rendu d'activités qui comprend :

- le bilan financier prévisionnel global actualisé,
- un plan de trésorerie,
- un tableau des acquisitions et des cessions immobilières,
- une note de conjoncture,
- le bilan des conventions d'avances prévues.

Le Compte Rendu d'Activité de la concession « ZAC des Forges - Altitude », établi par LAD SELA, a été arrêté pour l'année 2019, d'où il ressort que :

- Les dépenses de l'exercice 2019 se sont montées à 626 K€, il s'agit d'opérations dédiées aux acquisitions foncières (rachat du foncier de LAD-SELA).

Le bilan prévisionnel s'élève à 2 137 K€ (soit -209 K€), correspondant à 860 K€ d'acquisitions, 800 K€ de travaux, dont 500 K€ de dépollution, 275 K€ de frais de société et 153 K€ d'études.

Les recettes sont constituées de 986 K€ de cessions et d'une participation du concédant de 1 150 K€ H.T. La participation de la CARENE est prévue après 2022.

Pour 2020, les dépenses sont estimées à 414 K€, dont 243 K€ d'acquisitions (ancienne cité Netter et Idea) et 103 K€ d'études. Une recette de 248 K€ est prévue (cession de l'ancienne cité Netter et idéa).

Enfin, une convention d'avance de 1,2 M€ a été contractée en 2019 auprès de la CARENE. Dans ce cadre, une avance de trésorerie a été appelée pour la totalité de la convention en 2019. Le remboursement est prévu au-delà de 2021.

Le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, délibère et :

- approuve le compte rendu financier ci-annexé, tel qu'il a été arrêté par LAD SELA en juillet 2020.
- approuve l'état des cessions et acquisitions annexé au compte rendu annuel de la concession.

Le Président,  
David SAMZUN

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Ce document a été signé électroniquement**

ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE  
LE :

ET AFFICHAGE  
LE :  
P/Le Président de la CARENE  
Et par délégation Sandrine FABLET,  
Responsable des Affaires Générales